

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 42589

présenté par

M. Jumel et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

à l'amendement n° 23848 de M. Jean-Louis Bricout

AVANT L'ARTICLE 8

À l'alinéa 2, après le mot :

« plus »,

insérer le mot :

« longtemps ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement de précision vise à clarifier la réalité de la réforme dans sa dénomination. Comme le souligne l'amendement n°23848 l'instauration de ce système à points contraindra les français à travailler plus longtemps et aboutira à faire baisser leurs pensions.